

**COMPTE RENDU DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 07 JUILLET 2023

Nombre de conseillers municipaux élus	11
Nombre de conseillers municipaux en fonction	11
Présents	08
Absent(s) excusé(s)	03
Date de la convocation	06/10/2023

L'an deux mil vingt-trois et le sept juillet à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie de Latrape, sous la Présidence de Monsieur NAYLIES Charles.

PRESENTS : Mesdames BRUEL-CAPELLE Marie-Thérèse, CONDIS Chantal, Messieurs BLANCHARD Philippe, JOSSE Miguel, LEININGER Thierry, NAYLIES Charles, SEPOLD Franck, ZANETTE Serge.

EXCUSES : Mesdames DESCONS Sabine, PONS Florence, Monsieur BRUEL Jean-Raymond.

Monsieur LEININGER Thierry a été élu secrétaire.

➤ **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2023 :**

Le compte rendu du conseil municipal du 26 mai 2023 est reporté au prochain conseil municipal.

➤ **DM LIEE A LA NOUVELLE NOMENCLATURE M57 :**

Délibération n° **xx/2023**

Monsieur le Maire expose les demandes suivantes :

- suite à la nouvelle nomenclature M57, il convient de procéder aux changements d'imputation (sans conséquence sur le budget) dans les dépenses et recettes de fonctionnement ci-dessous :

Dépenses 6 000 € du 2131/041 passent au 2131/040
 1 000 € du 6751/042 passent au 615221/011

Recettes 700 € du 7751/077 passent au 70311/070

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De valider ces modifications

Ainsi fait et délibéré à LATRAPE, les jours, mois et an que dessus.

➤ **Achats de photocopieurs pour la mairie et l'école :**

Les contrats de location des photocopieurs de la mairie et de l'école arrivent à échéance en juillet et novembre 2023, respectivement.

Il est envisagé de remplacer ces contrats de location assez onéreux par des achats qui permettent de bénéficier de subventions. De premières offres ont été faites par Vela (détenteur des contrats de location actuels) pour des montant TTC de 5400€ pour la mairie (copieur couleur) et 4600€ pour l'école (copieur N&B). Cette première offre semble élevée. Ces montants serviront néanmoins de base aux demandes de subvention dans l'attente d'autres devis¹.

➤ **Demande de création d'une installation photovoltaïque au Lieudit Montfaucon :**

Monsieur le Maire a été saisi d'une demande d'installation d'un parc agri-photovoltaïque au domaine de Montfaucon, mêlant installation de panneaux photovoltaïque et élevage sous ces panneaux.

Les retombées seraient de l'ordre de 30 000€ pour la commune et de 150 000€ pour la communauté de communes du Volvestre (CCV). Les premières discussions au sein de la CCV n'ont pas dégagé de consensus ; un des arguments étant que ce type d'installation a moins d'impact en plaine que sur les coteaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Emet un avis défavorable pour ce projet, en continuité avec une décision prise antérieurement pour un projet similaire.

➤ **Consultation sur un dispositif de soutien du PETR dans le domaine de l'urbanisme :**

Le PETR propose de mettre en place un dispositif de soutien aux élus pour l'instruction des projets d'urbanisme, notamment :

- Vérification de la conformité des travaux réalisés
- Constat des travaux réalisés sans autorisation
- Aide à la rédaction de lettre pour contentieux
- Assistance à la gestion des contentieux

Le coût serait de 1€/habitant/an soit 395€ par an pour Latrape.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Emet un avis favorable à l'adhésion au dispositif.

➤ **Augementaiton de la tarification des cantines :**

La société Scolares qui détient le marché de la cantine scolaire n'a pas augmenté ses tarifs durant l'année 2022-2023 avec un tarif pour l'école primaire de 5,08 €. A partir de septembre 2023, ce tarif augmentera de 0,60€ répartis entre 0,37€ pour la Scolares et 0,23€ pour le Sivom, justifiés par une augmentation des coûts de l'énergie et des matières premières.

Concernant la part du Sivom, celui-ci a délibéré à l'unanimité en faveur d'une augmentation unique en septembre au lieu d'une augmentation partielle en septembre et janvier.

¹ Depuis, nous avons eu d'autres devis significativement moins élevés de la société Canon pour des machines similaires. Cependant, les délais pour résilier les contrats étant dépassés, les achats sont reportés à 2024.

Pour Latrape, avec une moyenne de 36 repas, cela représente un montant de 3 600€ pour 6 000 repas annuels. Considérant qu'un effort avait déjà été demandé aux parents lors du changement de prestataire (3,50€ sur un montant total de 5,08€, au lieu de 3,00€ précédemment),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide la prise en charge par la commune de la moitié de cette augmentation, soit 0,30€ par repas, l'autre moitié, soit 0,30€, étant facturée aux parents, à compter de la rentrée 2023.

➤ **Questions diverses :**

- Les chemins de la Boulbène et de Piquegru ont à nouveau bougé ; à la Boulbène, le chemin de calcaire est parti. Le pool routier sera consulté à cet effet.
- Le poteau téléphonique en bordure du champ de Triste-Loc est toujours cassé. Orange a déjà été prévenu de la situation.
- Les derniers travaux de l'école seront effectués samedi 8 juillet 2023. Il s'agit notamment de changer deux carreaux cassés.
- Les travaux de la salle de jeux au sous-sol de la mairie débuteront samedi 8 juillet 2023.
- Le mardi 11 juillet 2023, il sera procédé à l'évacuation des anciens granulés par la société Drigo. Les granulés seront laissés à même le sol dans la cour de l'école. Un appel à la population sera effectué pour récupérer ces granulés. La livraison des nouveaux granulés par la société Péchavy est prévue le 18 juillet 2023. Des déshumidificateurs seront également mis en place dans le local du silo. La société Gaussens sera contactée pour réparer les fissures du trottoir sur le parvis de l'école.
- Alice Rouan, contrat emploi civique à l'école, sera embauchée pour 2,5h/j pour participer à la garderie du soir et au ménage de l'école.

Fin de séance : 22h05

Le Maire,
Charles NAYLIES